



République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du mercredi 17 novembre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 09/11/2021

date d'affichage : 09/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : 11

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Représentés : Pierre BOUDET par Michel CONDI Fabien ANDRIEU par Marie-Christine PORTE Marie-Laure PRADEILLES par Catherine MONCANIS Ludovic MOULIN par Magali MOURGUES

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance :

Monique DOMEIZEL

2021D049 - Objet : Désignation Maître d'Oeuvre Construction Pavillon

Suite à plusieurs échanges lors des Conseils Municipaux de ces derniers mois concernant le choix du projet à retenir suite à la vente de 2 biens communaux, il a été décidé de construire un pavillon type F4 d'environ 115 m² sur un terrain appartenant à la Commune qui se situe en coeur de village.

A la demande du Maire, Michel Condi, Maire-adjoint délégué aux travaux a consulté 3 entreprises : 2 d'entre elles ont répondu favorablement, la 3ème entreprise n'a pas donné suite.

Lors du Conseil Municipal du 18 Octobre 2021 les esquisses chiffrées ont été présentées par M. CONDI Adjoint délégué aux travaux.

A la demande du Conseil Municipal, des éléments complémentaires ont été demandés aux architectes d'afin d'éviter la juxtaposition de 2 toitures et prévoir 3 chambres à l'étage.

Mme ROUSSET propose une nouvelle esquisse et M. BESSIERE a transmis la réglementation relative aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Entreprise	Architecte Fanny ROUSSET	Architecte Stéphane BESSIERES
Coût des travaux	1 550 € HT le m ² 178 250 €	1 500 € HT le m ² 172 500 €
adaptation au terrain - terrasse bois- cloture		8 500 €
Sous-total	178 250 €	181 000 €
Ingénierie	9.5 %	9.5 %
Maître d'Oeuvre	16 933.75 €	17 195 €
Relevé de géomètre (topographie, bornage)	1 200 €	
Etude de sol	3 500 €	2 850 €
Etude thermique	500 €	
Huissier de justice - affichage PC	1 000 €	
SPS	1 800 €	1 500 €
Bureau de contrôle	3 100 €	2 400 €
Attestation fin de chantier	300 €	
Frais de raccordement ERDF	2 500 €	2 500 €
Test d'étanchéité à l'air en fin de chantier	500 €	
Divers et imprévus	2 000 €	
Sous-total	32 833.75 €	26 445 €
Total HT	211 583.75 €	207 445 €
TVA 20 %	42 316.75 €	41 489 €
Total TTC	253 900.50 €	248 934 €

Après discussion, le conseil municipal

- Décide de confier la Maîtrise d'Oeuvre de la construction d'un pavillon neuf à l'architecte Fanny ROUSSET.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Adopté à la majorité

Le Maire,

Rémi ANDRE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____